CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SANDRA DALBIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Mars 2018

OBJET : Convention pour le financement d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) mutualisée dans le cadre du projet de création des maisons partagées de l'association Eclats de Vie Fédération Simon de Cyrène à Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) mutualisée aux résidents des maisons partagées de l'association Eclats de vie, en cours de création ZAC Saint-Just, dans l'ensemble immobilier Nouvelle Nature, à Saint-Just 13013 Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'association Eclats de vie la convention intitulée « Convention entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Eclats de vie affiliée à la Fédération Simon de Cyrène pour une alternative à l'hébergement collectif des personnes en situation de handicap (IMC, Traumatisme crânien, AVC) à Marseille.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée